

COMMUNE DE BAZOU : POUR LES TRAVAUX DE FINITION DU PONT SUR LA ROUTE BATAP -NDIONZOU AVEC FOURNITURE D'UNE BUSE METTALIQUE ET AMENAGEMENT DES VOIES D'ACCES SUR 2 KM DANS LA COMMUNE DE BAZOU, DEPARTEMENT DU NDE, REGION DE L'OUEST (EN PROCEDURE D'URGENCE)

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Le Maire de la Conunime de Bazou. Autorité contractante, lance en procédure d'urgence un Appel d'Offres National Ouvert pour la réalisation des travaux de finition du pont sur la route Batap -ndionzou avec fourniture d'une buse métallique et aménagement des voies d'accès sur 2 km dans la commune de Bazou, Département du Ndé, Région de fouest (en procédure d'urgence)

2. Consistance des prestations

Ces travaux comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive;;

- Travaux préliminaires
- assainissement – drainage
- Ouvrage d'art (construction du tablier)

- Signalisation et équipement de sécurité
- Accès au pont

NB: Il est à noter que la constniction des ouvrages d'assainissement se fera obligatoirement sur la base de l'approche «Haute Intensité de Main d'OEuvre» (HIMO).

3. Coût prévisionnel

N° LOT	Désignation	Délai d'exécution (mois)	Montant caution de soumission (en FCFA)	Cout prévisionnel (en F CFA)
1	finition du pont sur la route Batap Indionzou avec fourniture d'une buse métallique et aménagement des voies d'accès sur 2 km dans la commune de Bazou, Département du Ndé, Région de l'ouest (en procédure d'urgence)	04	500 000	25 000 000

Le coût prévisionnel des opérations est dans le tableau ci-dessus.

4. Délai de livraison

Le délai maximum d'exécution des travaux pour chaque lot est précisé dans le tableau ci-dessous.

5. Allotissement

N° LOT	Désignation	Délai d'exécution (mois)	Montant caution de soumission (en FCFA)	Cout prévisionnel (en F CFA)
--------	-------------	--------------------------	---	------------------------------

1	finition du pont sur la route Batap ndionzou avec fourniture d'une buse métallique et aménagement des voies d'accès sur 2 km dans la commune de Bazou, Département du Ndé, Région de l'ouest (en procédure d'urgence)	04	500 000	25 000 000
---	---	----	---------	------------

6. Participation et origine

La participation est ouverte à toutes les entreprises de travaux publics de droit camerounais et installées au Cameroun.

7. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget du Ministère de l'Agriculture et du développement rural dans le cadre du BIP 2021,

8. Consultation du dossier

Le dossier d'appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la Mairie de Bazou.

9. Acquisition du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres sera obtenu au Secrétariat Général de la Mairie de Bazou sur présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale de Bazou d'une somme non remboursable au titre des frais d'acquisition du dossier de 45 000 (quarante-cinq mille) F.cfa

10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme telles devra parvenir au Secrétariat Général de la Mairie de

Bazou au plus tard le 19 février 2021 à 10 heures, heure locale et de\Ta porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

**N° 002/AONO /PR/MINMAP/SG/DRO/DD-NDE/ C-BAZOU /CIPM/ /BIP/2021
POUR LES TRAVAUX DE FINITION DU PONT SUR LA ROUTE BATA?-
NDIONZOU AVEC FOURNITURE D'UNE BUSE METTALIQUE ET AMENAGEMENT
DES VOIES D'ACCES SUR 2 KM DANS LA COMMUNE DE BAZOU,
DEPARTEMENT DU NDE, REGION DE L'OUEST (EN PROCEDURE
D'URGENCE).**

«A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

11. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives. une caution de soumission établie selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offre est indiquédans le tableau ci-dessus correspondant au lot choisi . et délivrée par une des banques de premier ordre agréée par le Ministre chargé des Finances.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après Texpiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Gouverneur. Préfet. Sous-préfet...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera rejetée par la CIPM. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances. NB. . L'Autorité contractante ou la commission de passation se réserve le droit de demander à toutes les étapes de la procédure de passation, aux soumissionnaires la présentation des originaux des pièces produites et le défaut de présentation peut entraîner la disqualification.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 19 Février 2021 à 11 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés sis à la salle des actes de la Mairie de Bazou.

L'ouverture des plis se fera en un temps et en trois étapes :

-1ère étape : Ouverture de l'enveloppe A contenant les pièces administratives (volume 1):

□ 2ème étape Ouverture de l'enveloppe B contenant les offres techniques (volume 2) :

– 3ème étape Ouverture de l'enveloppe C contenant les offres financières (volume 3).

Chaque soumissionnaire peut assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne dûment mandatée (même en cas de groupement) de leur choix .

14. Critères d'évaluation

Principaux critères éliminatoires

Absence de la caution de soumission ;

– Figurer sur la liste des entreprises suspendues par l'Autorité chargée des marchés publics ;

– N'avoir pas satisfait à au moins 70% des critères à l'analyse des Offres techniques :

– Omission dans l'Offre financière d'un prix unitaire quantifié .

– Absence ou non-conformité d'une pièce administrative au

termé du dépouillement et non complété après 48 heures :

- Fausse déclaration, pièces falsifiées ou pièce scannées ;
- N'avoir pas achevé les prestations de l'exercice du BIP des années antérieures ;
- Production en nombre insuffisant des offres (inférieur à sept copies) ;
- Absence d'attestation de visite du site signée sur l'honneur ;
- Rapport de visite du site signé sur l'honneur avec photos jointes.

Principaux critères essentiels

Les critères essentiels relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- La présentation de l'offre (01 critère) ;
- l'expérience du soumissionnaire (04 critères) ;
- le personnel d'encadrement du cocontractant (06 critères) ;
- les moyens matériels mis à la disposition du projet (06 critères) ;
- la méthodologie d'exécution, le planning, le rapport de visite du site et propositions (03 critères) ;
- l'offre financière du cocontractant (04 critères).

NB. Voir grille d'évaluation en annexe (Total 24)

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre « évaluée » la moins disante et remplissant les capacités techniques et financières (75% des critères) requises résultant des critères dits essentiels ou ceux éliminatoires. Nul ne peut être attributaire de plus de deux (02) lots,

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre vingt dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus au

Secrétariat Général du Maire de la Commune de Bazou. Tel :
699926782/677470494/698336886/697386613

NB : En cas de tentative de corruption, bien vouloir appeler
les numéros du MINMAP Local suivant : 674 582 552/696 933 384

BAZOU le 29 Janvier 2021

Le MAIRE

DJEUHON Frédéric

[Télécharger le DAO](#)